

COMITE CONSULTATIF sur le BIEN-ETRE ANIMAL

Synthèse 2024

Les membres du comité consultatif sur le bien-être animal, Mmes Anne-Mathilde COSTANTINI, adjointe, Annie HENRARD et Geneviève PIERSON, conseillères municipales, Charlotte GEISTEL-GARLAND, Clotilde GRESSOT, Christine LEJEUNE, Anne-Marie THIEBAUT et Claire WARUSFEL, MM. Jacques BOULAY et Franck PORTERAT (remplacé par Pierre BRAJOU à compter de juillet), se sont réunis les 15 janvier, 4 mars, 31 mai, 12 juillet, 9 septembre 2023 et 20 décembre 2024.

1. Point sur les groupes de travail métropolitains chats libres et « préserver la santé humaine »

Suite à la délégation accordée par le président KLEIN à Anne-Mathilde, le groupe de travail métropolitain sur le bien-être animal, composé d'un élu par commune membre de la métropole a été réactivé (il s'était réuni en juillet 2022). Il a été décidé de créer 2 sous-groupes de travail, l'un sur les « chats libres », animé par Mme ACKERMANN qui s'est réuni les 20 mars et 29 mai, l'autre sur « préserver la santé humaine », animé par M. RICHTER qui s'est réuni les 8 avril et 29 mai.

Pour le sous-groupe de travail « chats libres », il a été décidé :

. la publication d'un article sur l'identification obligatoire des chiens et chats dans les bulletins de chaque commune et dans Metropolis

. la rencontre avec le syndicat des vétérinaires

. le recensement des associations de protection des chats de la métropole et l'identification des nourrisseurs par commune de la métropole afin d'établir la cartographie nécessaire à une action ciblée et efficace. La mairie de Nancy réunit le 17 juin 2024 les nourrisseurs de son territoire, ce qui permettra de savoir comment communiquer avec eux.

Pour le sous-groupe de travail « préserver la santé humaine », il s'est penché sur les frelons asiatiques, les moustiques tigre, les tiques et les chenilles processionnaires, sous les 3 angles de la formation des élus métropolitains, des échanges sur qui fait quoi et des actions que les collectivités peuvent mettre en place.

2. Point sur le colloque « les assises de l'animal en ville » du 16 avril 2024

Anne-Mathilde COSTANTINI a pu participer à ce colloque à Paris, initiative du magazine 30 millions d'amis et de Peuple-animal.com, médias édités par 1Health. Elle a pu rencontrer la présidente du syndicat national des professionnels chiens et chats (SNPCC), le président national du syndicat national des vétérinaires libéraux (SNVEL) qui est prêt à venir à Nancy pour convaincre ses collègues d'adhérer au dispositif « vétérinaires pour tous » et la responsable communication de l'I-Cad. Ce colloque a donné lieu à un livre blanc (téléchargeable sur <https://www.peuple-animal.com/rubriques/evenements>) avec 20 propositions :

A. Le chien : favoriser sa présence et le partage des territoires

1. Former les propriétaires
2. Labelliser les professionnels
3. Ouvrir l'accès aux transports en commun
4. Aménager des espaces verts canins
5. Renforcer l'implication citoyenne des propriétaires de chiens

B. Le chat : maîtriser la prolifération et l'errance

6. Rendre la stérilisation obligatoire
7. Faire de la lutte contre l'errance féline et l'abandon une cause nationale en 2025
8. Stopper l'entrée des chats en fourrière

C. Faune sauvage : préserver et restaurer la faune sauvage en ville

9. Favoriser les habitats et aménagements favorables à la faune sauvage
10. Repenser le projet d'aménagement urbain autour de la biodiversité

11. Réaliser des espaces végétalisés favorables à la faune sauvage
12. Réduire la pollution sonore et lumineuse
13. Reconnecter les habitants au vivant dans la ville
14. Mobiliser les élus et acteurs de l'aménagement urbain pour la prise en compte de la biodiversité
15. Représenter les non humains dans les conseils municipaux

D. Liminaires : la cohabitation est-elle possible ?

16. Améliorer la gestion des déchets
17. Développer et adapter le mobilier urbain pour les pigeons
18. Créer une application pour la reconnaissance des espèces
19. Inclure les liminaires dans la relation syndic/bailleurs/occupants

E. Toutes espèces

20. Sensibiliser les jeunes publics.

3. Le syndicat national des professionnels chiens chats (SNPCC)

Le SNPCC, syndicat national des professionnels chiens et chats, est la seule organisation professionnelle représentant 11 métiers : dresseurs, éducateurs, éducateurs comportementalistes, éleveurs, handlers, mushers, gestionnaires de pensions animales, promeneurs de chiens, gestionnaires de refuge ou fourrière, toiletteurs.

Le SNPCC propose de créer et diffuser une affiche encourageant l'identification et la stérilisation des animaux des particuliers et d'élaborer un annuaire numérique des professionnels ayant signé une charte « bien-être animal », dont les éleveurs qui s'engagent à travailler dans le respect de la législation et des normes en vigueur ; annuaire qui pourrait être consultable via le site internet de la métropole et des communes du territoire.

4. Le projet « parc canin »

Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. L'activité physique et les jeux comptent précisément parmi les besoins inhérents à l'espèce canine. Marcher, courir, sauter : le parc canin permet une totale liberté de l'animal du moment qu'il se dépense dans le respect et la sécurité d'autrui et de lui-même. Le parc canin est également un outil de sensibilisation à la propreté urbaine, grâce aux bornes de propreté canine implantées. C'est enfin un lieu unique pour l'apprentissage, plébiscité des éducateurs et comportementalistes canins.

Un des premiers bénéfices à installer un espace canin est la socialisation des chiens. Rencontrer, jouer, communiquer avec les membres de leur espèce : autant d'aspects essentiels à l'équilibre et au développement des canidés.

Le parc canin constitue un formidable espace d'échanges, de mixité sociale et de convivialité pour les propriétaires de chiens, poussant aux échanges entre différentes populations : publics âgés, à mobilité réduite, enfants. Cela permet de lutter contre l'isolement. Les maîtres s'assoient ou marchent ensemble, discutent, se conseillent et se responsabilisent entre eux.

Pour le bien-être animal, mais également des usagers et des riverains, ce nouvel équipement sera ouvert tous les jours avec des horaires adaptés selon les saisons. Les propriétaires de chiens utilisateurs s'engagent à prendre connaissance du règlement et en accepter ses dispositions, parmi lesquelles, le ramassage obligatoire des déjections canines.

La création de cet espace clôturé où les chiens pourront courir et s'amuser ensemble en toute sécurité, sans risquer d'importuner les autres promeneurs, d'environ 1000 m², se fera dans le parc de l'hôtel de Ville. Le parc canin sera équipé de bancs, de canisacs et de poubelles.

5. Articles à rédiger pour Laxou Actualités

Promener son chien la nuit / Que faire en cas d'animal errant ? / La stérilisation des chats / L'assurance santé / Lutter contre l'abandon / Les modes de garde / Nourrir les oiseaux / Chaleur et animaux / AnimaLaxou / Le réseau LAP / Le renard / Les lapins / Les dangers de Noël / Les hérissons / Protéger les animaux du froid / Promotion de la carte « j'ai un animal seul à la maison ».

6. Créer un label "Ville amie des animaux"

Mme COSTANTINI propose de définir les critères pour créer un label "Ville amie des animaux" et de demander à la région de le mettre en place. Voici quelques exemples :

- . Adopter une démarche globale de valorisation communale de la place accordée aux animaux de compagnie : créer une délégation spéciale, former les policiers municipaux, faciliter l'adoption des animaux perdus, faire de la prévention dans les écoles/encourager les animaux dans les écoles, créer une « semaine des animaux » ...

- . Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de promotion de cette démarche auprès de la population : campagne d'identification avec un effort des vétérinaires, rappel aux associations de la législation

- . Soutenir les actions et les associations de protection animale engagées sur le territoire communal : protéger les hérissons, mettre des gardes du corps aux fenêtres à partir du 2^e étage, créer un réseau de famille de cœur en cas de perte temporaire d'autonomie, hospitalisation CT, décès.

- . Créer des équipements publics : aménager des espaces de promenade, des « caniparcs » (espaces pour les chiens), des nichoirs, des cimetières pour animaux, des tipis pour chats sur les lieux de nourrissage, faciliter l'accessibilité des animaux âgés,...

- . Soutenir les personnes les plus fragiles et renforcer la place de l'animal de compagnie auprès d'eux : accepter la présence des animaux de compagnie auprès des personnes hospitalisées ou vivant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), mettre en place une mutuelle de soins vétérinaires, une épicerie animalière solidaire, mettre en place un lieu d'accueil pour les sans-abris avec leurs animaux...

- . Mettre en place des actions de médiation animale.

7. Mettre en place la procédure pour le recensement des chats errants du Grand Nancy

- . créer un groupe de travail

- . recenser les associations et créer une liste avec leurs coordonnées

- . réunir ces associations pour les connaître, savoir ce qu'elles font, sur quels territoires, les accompagner sur les sites de nourrissage,...

- . recenser les colonies de chats sur le territoire (nombre d'individus,...)

- . connaître la politique menée par la SACPA et quel est le rôle de chacun

8. Mutuelle de soins pour les animaux

La mutuelle NOVAMUT a fait des propositions très intéressantes, les tarifs et garanties doivent être précisés, mais la mise en place sera opérationnelle mi-janvier 2025.

9. Etude sur les familles d'accueil ou « familles de cœur »

Sont distribués le questionnaire qui avait été élaboré par le groupe de travail en 2021 et un projet de convention. Des modifications sont apportées. La mise en place du réseau de familles d'accueil se fera via l'association AMBEACA car il est nécessaire d'avoir une assurance. Puis il conviendra de mettre en place une communication expliquant bien à quoi s'engagent les familles, selon la durée et comment les recenser.

10. AnimaLaxou

La manifestation AnimaLaxou du 6 octobre 2024, pour sa 3^e édition, a remporté un vif succès et les exposants sont tous prêts à revenir, avec une implantation en cercle pour accueillir la soixantaine d'exposants, en maintenant la gratuité des stands (il a cependant été demandé à chacun de donner un lot pour les loteries). La restauration a été assurée par le comité du Champ le Bœuf et un stand uniquement pour le sucré.

La thématique 2024 « Être soi-même acteur du bien-être animal » a été déclinée via des conférences très suivies : Connaissez-vous l'association Lien Animaux Patients (LAP) ? par Claire WARUSFEL, Quels sont les différents métiers du bien-être animal ? par la CMA/Syndicat, L'ostéopathie peut-elle aider votre animal ? par Dorothée REANULD FAUCHEUR, Quelle nutrition pour votre chien ou chat ? par Coralie COMALOELCY, Le lapin de compagnie : se renseigner pour mieux l'aimer, par l'association SOS lapins &Co.

Les animations ont été très suivies : dépense mentale du chien par Keila'Educ, séances d'agility et de fitness par Pauz'Animale, dog dancing par le 3C, maquillage pour enfants, 2 tombolas et un grand jeu en partenariat avec le Parc animalier de Sainte Croix.

11. Divers

. La création de l'association AnimaLaxou le 30 octobre 2024 va permettre de rechercher des subventions auprès des banques pour définir de nouvelles actions. Elle est présidée par Charlotte GEISTEL-GARLAND.

. La convention avec la SLPA pour distribuer des croquettes pour chiens aux propriétaires en difficulté financière, signée le 17 décembre 2024, sera opérationnelle mi-janvier 2025. Le CCAS de Laxou fera remonter les difficultés d'application.

. Il est souhaité que plusieurs conférences soient organisées au cours de l'année 2025 :

- comment choisir son animal ?

- soins et techniques de manipulation d'un chien ou chat

- la médiation animale

- qui bénéficie de l'éducation d'un animal ?